

Publié sur Château-Thierry (https://www.chateau-thierry.fr)

Accueil > INTEMPÉRIES: marche à suivre



Suite aux intempéries qui ont frappé Château-Thierry mardi en fin de journée, une procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle va être engagée.

Les personnes sinistrées doivent déclarer leurs dommages auprès de leur assurance dans les 5 jours.

Elles doivent également transmettre à la Ville une copie de cette déclaration de sinistre.

La Ville transmettra ensuite une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle aux services de l'Etat.

Source URL: https://www.chateau-thierry.fr/article/intemperies-marche-suivre